



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

MAI 2020

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 4 mai 2020

Ecoles	La Municipalité prend acte de la réouverture des classes et salles de gymnastique dès le 11 mai et organise les tâches de nettoyages et de désinfection des locaux.
Ecoles	La Municipalité prend acte de l'annulation du passeport vacances 2020 d'Oron-Jorat, en raison de la pandémie.
Administration	La Municipalité organise la réouverture du guichet de l'administration communale et du contrôle des habitants dès le 11 mai.
Chapelle	La Municipalité prend acte de la réouverture des lieux de cultes et annonce que la chapelle peut recevoir 19 personnes au total pour se conformer aux directives fédérales.
Cimetière	La Municipalité, avec l'autorisation de la Direction générale de la santé, donne son accord pour une exhumation.
EU-EC	La Municipalité commande les travaux de contrôles des raccordements pour les nouveaux bâtiments.
Eau	La Municipalité rédige une information publique au sujet du résultat des dernières analyses d'eau de distribution ne respectant pas les normes. Décision est prise de garder la source du Crottet ouverte pour le moment.
Affaires sociales	La Municipalité organise le plan canicule 2020 qui s'ouvre du 1 ^{er} juin au 31 août.
Constructions Parcelle n° 493	La Municipalité accorde une dispense d'enquête publique pour l'installation d'un jacuzzi en bois sur la terrasse sud, d'une capacité de 1700 litres, avec l'accord signé des voisins.
Constructions Parcelle n° 8	La Municipalité accorde une dispense d'enquête publique pour la création de 4 places de parc en matériaux perméables au sud du bâtiment, avec l'accord signé des voisins.
Constructions Parcelle n° 73	La Municipalité accorde une dispense d'enquête publique pour l'installation d'une pergola en bois non couverte de 8,75 m².
Constructions Parcelle n° 358 Zone agricole	La Municipalité délivre le permis de construire un agrandissement du hangar agricole existant et adjonction d'un couvert, aux conditions impératives fixées par les différents services de l'Etat.

Séance du 11 mai 2020

Grande-salle	La Municipalité décide que la salle restera encore fermée pour les cours du soir jusqu'à nouvel avis.
Eclairage public	La Municipalité prend acte du rapport de sécurité et protocole de mesure suite à l'installation des deux luminaires aux chemins Bourg-Dessus et La Riaz.
Constructions Parcelle n° 380	La Municipalité décide d'accorder un prolongement d'une année de la validité du permis de construire délivré en mai 2018
Constructions Parcelles n° 400 et 401	La Municipalité prend acte de l'annonce de travaux pour l'installation d'un robinet de jardin.
Forêts	La Municipalité prend acte de l'autorisation délivrée par la DGE au Triage forestier Haute-Broye, pour la gestion d'un cordon boisé le long du cours d'eau, Le Carrouge, sur une distance d'environ 575 m entre le pont des Prés et la STAP.

Séance du 18 mai 2020

Constructions	La Municipalité a convoqué la commission extraparlamentaire pour la présentation du projet de nouveau règlement des constructions en collaboration avec le bureau ABA Partenaires SA
Conseil général	En accord avec le Président du Conseil, la Municipalité informe que les séances du 25 juin et du 13 octobre sont annulées et remplacées par une séance le jeudi 24 septembre.
EU-EC	La Municipalité approuve le préavis 2020/04 relatif aux statuts de l'Épuration Moyenne Broye.
Eau	La Municipalité prend acte de la dernière analyse bactériologique de l'eau de distribution qui se révèle conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.
Chapelle	La Municipalité adjuge le remplacement du battant usé de la cloche, qui sera conservé dans le clocher.

Séance du 25 mai 2020

Personnel	La Municipalité prend acte des 3 postulations reçues pour le poste de Boursier à repourvoir au 1 ^{er} octobre 2020.
Administration	La Municipalité prend acte de la réouverture des places publiques suite aux restrictions induites par le Covid-19 et rouvre sa place de jeux derrière la grande-salle.
Constructions Parcelle n° 391	La Municipalité retire en partie le permis de construire périmé, délivré en janvier 2014 pour travaux non exécutés.
Eau	La Municipalité prend acte de l'obligation de transmettre à l'AIEJ, toutes les analyses d'eau des communes membres.
Routes	La Municipalité prend acte de la réfection des bretelles du dénivelé de Bressonnaz (RC 601 B-P et 628 IL-S) et pose d'un nouveau revêtement bitumeux. Les rampes d'entrées et de sorties (Lausanne – Moudon) seront interdites à la circulation du 2 au 5 juin 2020. Suivre les déviations mises en place.